

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 041/2026

N° ordre à l'intérieur de la séance : 06/05

Nombre de conseillers :

- en exercice23
- présents 18
- votants20
- suffrages exprimés20
- majorité11
- pour20
- contre0
- abstentions0

Date de convocation :

12/05/2026

SÉANCE PUBLIQUE DU : 20 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, Le vingt mai, à vingt heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune d'ORLIENAS (Rhône), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie d'Orlienas, sous la présidence de Monsieur Olivier BIAGGI, Maire.

Étaient présents : Olivier BIAGGI, Guillaume FREMIOT, Florence AUDON, Vincent LECOCQ, Adeline VEROT, Jean-Christophe VAUTIER, Catherine DAVOINE, Alain ZUCCA, Yasmine BADACHE-DESMAZES, Chantal ROCHER, Hélène CHAUSSEBOURG, Agnès LABORIER, Martin GAILLY, David SAINT-PAUL, Laetitia YU-KOHLER, Martin NOURRIT, Stéphane MONACHON, Mathilde BROS.

Absents : Chantal BOUVIER, Karine DUMAS, Matthieu NALLET, Benoît DAUTREY, Baptiste BOUVIER.

Pouvoir : Karine DUMAS donne pouvoir à Olivier BIAGGI, Benoît DAUTREY donne pouvoir à Vincent LECOCQ.

Secrétaire de séance : Catherine DAVOINE.

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a été destinataire d'une demande de subvention formulée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Soucieu-en-Jarrest pour l'aider dans le financement de l'organisation du bal du 13 juillet.

Ceci exposé, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder à cette association une subvention d'un montant de 400 €.

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** d'attribuer la subvention suivante :
 - Amicale des Sapeurs-Pompiers de Soucieu-en-Jarrest : 400 € ;
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 du budget principal de la Commune.

Fait et délibéré à la Salle du Conseil de la Mairie d'Orlienas, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Olivier BIAGGI

